

ELECTROSTAR

RAPPORT ANNUEL

2020

SOMMAIRE

01 ACTIVITES ET RESULTATS

- 05/ ACTIVITES 2020
- 10/ RESULTATS 2020
- 16/ AFFECTATION DES RESULTATS
- 18/ EVOLUTION DU COURS ELECTROSTAR

02 ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

- 21/ L' ACTIONNARIAT D' ELECTROSTAR
- 23/ LA GOUVERNANCE CHEZ ELECTROSTAR
- 27/ LES RESSOURCES HUMAINES D' ELECTROSTAR
- 29/ ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE
- 31/ LES FACTEURS DE RISQUE

03 ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ELECTROSTAR

- 35/ RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 42/ RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 47/ BILAN
- 49/ ETAT DE RESULTAT
- 50/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
- 51/ COMMENTAIRES SUR LES ETATS FINANCIERS

PRESENTATION

D'ELECTROSTAR

Créée en 1993, Electrostar SA est une société industrielle tunisienne dont le capital social s'élève à hauteur de 20 575 112 DT partagé entre le groupe Hachicha et le grand public qui en détiennent respectivement 87.7% et 12.3%.

Après avoir représenté pendant moult années durant ses heures de gloire plusieurs marques de renommée internationale comme LG, ARISTON, MIDEA et TCL avec tout l'éventail de leurs produits comme les réfrigérateurs, machines à laver, climatiseurs, téléviseurs et produits de cuisson, ELECTROSTAR a continué à vendre ces marques en 2020 mais en moindres quantités excepté la marque LG qui continue à avoir les faveurs d'ELECTROSTAR avec un focus particulier sur les réfrigérateurs LG outre l'introduction d'autres marques comme Haier, Trane, Fresh et KUMTEL pour pallier la perte des marques ARISTON, MIDEA et TCL.

Avec un total d'employés de 146 personnes dont 20 cadres, 30 agents de maîtrise et 96 agents d'exécution, l'entreprise atteint un taux d'encadrement de 34%. Un capital ressources humaines précieux qu'Electrostar a toujours tenté de préserver contre vents et marées mais les départs étaient inévitables au vu de la situation actuelle d'ELECTROSTAR et qui est le moins que l'on puisse dire difficile mais ELECTROSTAR n'est pas restée les bras croisés et a mis les bouchées doubles pour se reprendre au vu des décisions prises et qui donneront leurs fruits en 2023. Nonobstant cet état de fait, ELECTROSTAR a toujours tenté de renforcer les aptitudes et les qualifications du personnel encore en activité afin d'avoir des équipes jeunes, compétentes et motivées qui prennent goût au challenge et qui s'accomplissent dans la réalisation des objectifs fixés.

Quant à son cœur de métier, il est tout aussi bien industriel que commercial et marketing. L'intervention de la société va en effet de l'assemblage des pièces à la mise en place de nouvelles stratégies en passant par la sélection et la distribution des différentes gammes de marques et de produits.

Dotée d'une ferme ambition et d'une grande volonté de réussir, Electrostar a toujours eu pour vision d'offrir un électroménager performant qui rend la vie plus confortable et plus agréable tout en méritant la confiance et la fidélité du consommateur et le respect du partenaire.

Pour accomplir cette vision, l'entreprise érige la relation-client au centre de ses préoccupations, conjuguant tous les efforts pour mettre à la disposition de sa clientèle le bon produit avec la meilleure qualité et aux prix les plus compétitifs.

Cette relation privilégiée est d'autant plus renforcée par le service-après-vente mis en place par la société et qui opère à différents niveaux. L'installation, la garantie des produits, l'intervention rapide et efficace de techniciens formés et qualifiés, le call-center et le centre de SAV qui couvre tout le territoire tunisien sont autant d'atouts dont dispose Electrostar pour mieux servir, entretenir et rendre pérenne cette relation unique avec son client.

01 ACTIVITES ET RESULTATS

ACTIVITES

2020

Environnement international :

Le fait saillant de l'année 2020 a été la récession mondiale sans précédent qui a touché tous les pays et causée principalement par la propagation ahurissante de la pandémie du CORONAVIRUS qui a impacté gravement les économies de tous les pays et ne leur a laissé aucune marge de manœuvre pour s'en sortir. Des PIB en baisse, des dettes publiques qui continuent leur flambée, des baisses des investissements, des inflations galopantes, des dégradations des pouvoirs d'achat des consommateurs, des taux de chômage en nette progression : Tout y est pour arriver à une situation très compliquée et face à laquelle les gouvernements des pays ont essayé de riposter par des mesures exceptionnelles d'ampleur et d'importance.

Environnement national :

La Tunisie n'a pas échappé à la pandémie ravageuse du covid-19 et a même été un des pays les plus touchés par ses effets. Ci-après les principaux indicateurs économiques :

- Un taux de croissance du PIB négatif de (-8,6%) en 2020 contre un taux de 1% en 2019.
- Une dette publique constituant 87,6% du PIB en 2020 contre 72,4% en 2019.
- Un déficit budgétaire de (-11,5%) en 2020.
- Une dépréciation du Dinar de 5,1% en 2020.
- Une baisse de l'investissement global de 4,9% en 2020 due à la baisse des investissements étrangers de 14%.
- Une baisse pour le secteur touristique de 23%, pour le secteur de l'industrie non-manufacturière de 29%, pour le transport de 10,6% etc.
- Une inflation galopante à 5,6% fin 2020.
- Une chute de l'indice de consommation des ménages de 8%
- Une baisse du pouvoir d'achat estimée à 40% sur les 10 dernières années.
- Et une augmentation du taux de chômage à 17,4% en 2020 contre 15% en 2019, soit 725.100 chômeurs recensés fin 2020.

(Les sources : INS, Ministère du tourisme et la BCT).

Ceci dit. L'électroménager n'a pas échappé à cette catastrophe et n'a pas pu rééditer ses exploits d'antan baissant pavillon d'une manière très sensible quoique dans ce secteur, les fabricants rivalisent d'imagination pour proposer les dernières innovations qui permettent de gérer les appareils à distance et de manière automatisée à l'image de l'électroménager basse consommation qui est plébiscité par les utilisateurs et où le consommateur opte indéniablement pour des produits consommant moins d'eau, moins d'électricité et moins d'énergie.

Enfin, grâce à un éveil de conscience écologique commun, c'est un électroménager plus respectueux de l'environnement que les gens recherchent.

Face à cet état de fait (perte de trois cartes et baisse du chiffre d'affaires) outre une conjoncture économique caractérisée par une morosité qui n'en finit pas, la direction de la société ELECTROSTAR a essayé d'une part d'élargir sa gamme de produits par de nouvelles marques et d'autre part de changer de stratégie commerciale en optant pour des marques ayant un très bon rapport qualité-prix (FRESH, KUMTEL outre HAIER) et en misant sur une politique de prudence basée sur une minimisation du risque client (sélection des clients en optant pour ceux solvables, réduction des délais clients et changement des modalités de paiement).

Cette nouvelle stratégie commerciale ne pourrait toutefois être mise en œuvre sans un préalable qui s'imposait et qui consistait en une restructuration financière de la société.

A ce niveau, une nouvelle gouvernance a pris place depuis 2018 et s'est attelée depuis à préparer et mettre en place un plan de restructuration d'ELECTROSTAR et ses filiales comprenant une optimisation des charges et une implication plus accrue des actionnaires principaux qui ont fourni beaucoup d'efforts et investi des montants importants pour donner plus de chance à cette nouvelle équipe pour réussir sa mission. Cette nouvelle équipe qui n'a épargné aucun effort pour rentabiliser le pôle entier a réussi sous l'égide de la B.C.T à signer fin septembre 2020 un protocole d'accord avec un pool bancaire (BNA, BIAT, STB) et ce protocole comprend entre autres des crédits de consolidation sur une durée de 15 ans avec au moins 02 années de grâce en principal et 01 année de grâce en intérêts, une augmentation de capital, des cessions d'actifs non nécessaires à l'exploitation et surtout un transfert de dettes bancaires en capital et compte courant actionnaires.

Pour le reste de l'engagement, qui est un niveau d'engagement soutenable pour ELECTROSTAR et ses filiales, il a été déjà demandé aux banques hors pool leurs accords pour le consolider.

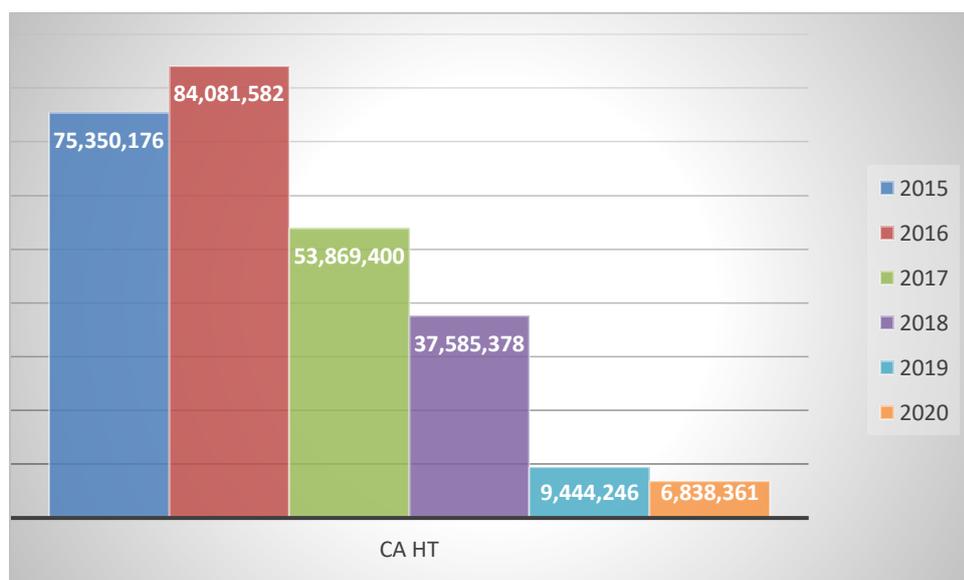
Par conséquent, il est clair que ce montage permettra de rassurer les banques quant aux perspectives de reprise imminente de l'activité du pôle ELECTROSTAR pôle et la recapitalisation de ce pôle via la participation de grandes banques de la place ne laisse aucun doute sur son futur qui sera dorénavant gouverné et par le groupe Hachicha et par des banques, ce qui constitue une garantie en soi pour tous les bailleurs de fonds, les banques, les tiers et plus généralement tous les créanciers du pôle.

RESULTATS 2020

CHIFFRE D' AFFAIRES :

Durant l'année 2020, la société ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de **6.838.361 DT** contre **9.444.246 DT** durant l'année 2019, soit une baisse de **28%**.

Evolution du chiffre d' affaires au cours des 06 dernières années 2015-2020 (exprimés en dinars)



Cette baisse du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 est due principalement :

1. Au retard enregistré dans l'octroi des lignes de crédit de gestion par les banques et notamment les lignes d'engagements par signature (accréditifs, crédits documentaires, obligations cautionnées etc.) et ce retard n'a pas été résorbé durant toute l'année 2020 et n'a pas permis la réalisation des objectifs préétablis en termes de chiffre d'affaires.
2. A l'érosion du pouvoir d'achat du consommateur qui continue à souffrir d'une hausse des prix des produits de base et d'un revenu nettement en deçà du seuil minimum qui lui permet de survivre d'une manière digne, ce qui a eu pour effet une baisse des achats d'articles ménagers au profit d'articles de base (alimentaires, santé etc.), sans oublier aussi la dégradation de la valeur du Dinar Tunisien par rapport aux autres devises et notamment l'Euro et le Dollar Américain qui y est pour quelque chose.
3. A la hausse du tarif bancaire qui a impacté négativement notre niveau d'activité sans oublier notre insistance à adopter une politique de prudence visant à diminuer le risque clients et à sécuriser les ventes et ce via une politique de réduction des délais accordés aux clients et en filigrane la réduction des impayés.

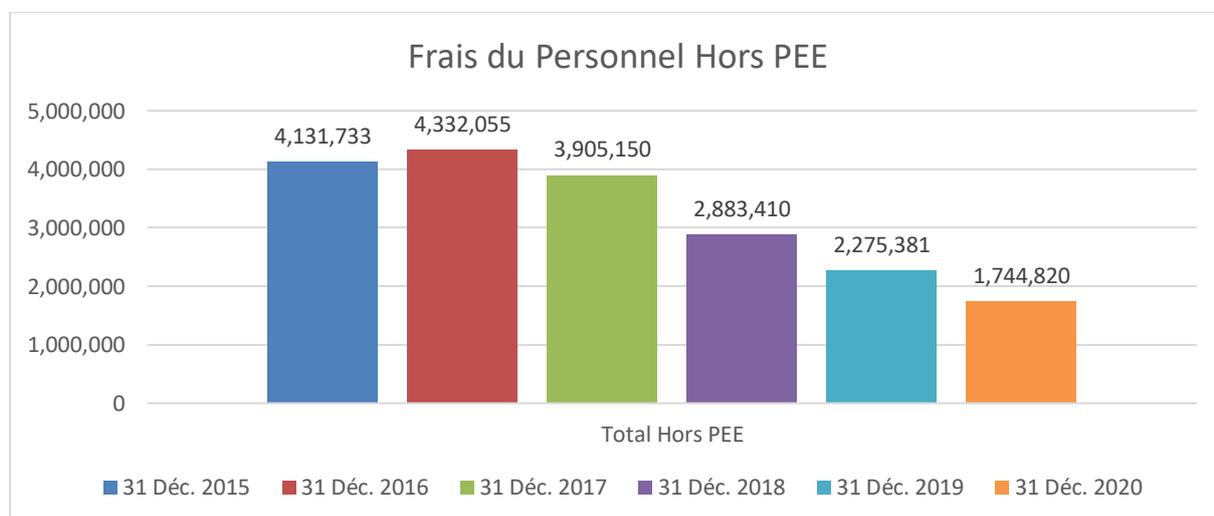
4. A l'accès de plus en plus difficile aux sources de financement avec entre autres des tarifs bancaires de plus en plus chers et des limites de financement instaurées au niveau des banques, ce qui a entraîné moins de moyens au niveau des achats et donc moins de ventes.

CHARGES DU PERSONNEL :

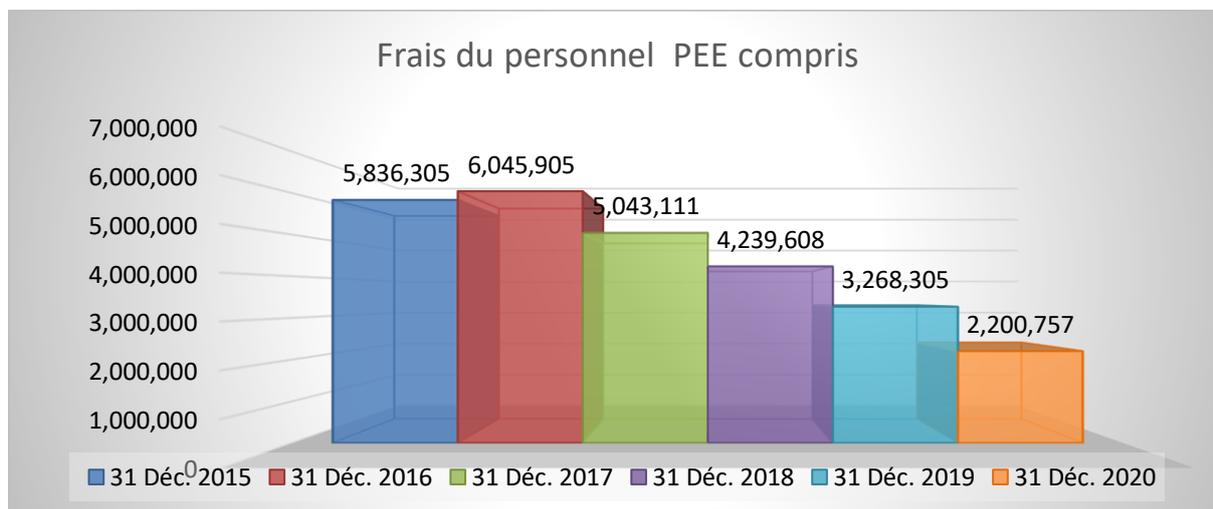
Les frais du personnel (y compris ceux se rapportant au personnel extérieur à l'entreprise) ont sensiblement baissé passant de **3.268.305 DT** à **2.200.757 DT**, soit une baisse de **33% (-1.067.548 DT)**, baisse expliquée par la poursuite par la société de sa politique de compression des coûts du personnel avec à la clé une baisse de la masse salariale concernant toutes les directions de la société et justifiée par la baisse de l'activité.

Il est à noter que cette masse salariale comprend des indemnités de licenciement de l'ordre de **104.558 DT** pour l'exercice 2020 et **660.763 DT** pour l'exercice 2019 ; soit des charges réelles de l'ordre de **2.096.198 DT** pour l'exercice 2020 contre **2.607.541 DT** pour l'exercice 2019 (une baisse de **20%**).

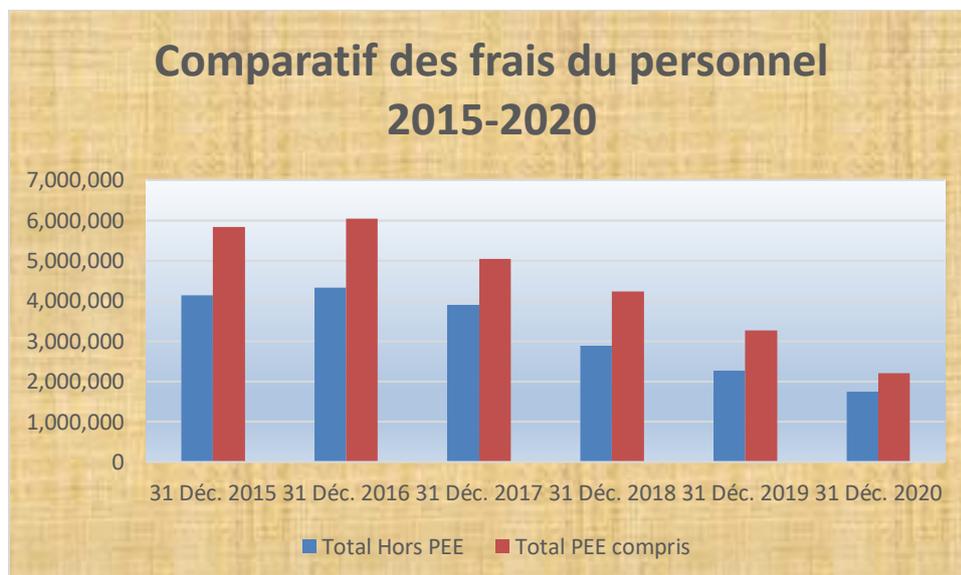
Evolution des charges du personnel (hors personnel extérieur à l'entreprise) au cours des 06 dernières années 2015-2020 (exprimés en dinars) :



Evolution des charges du personnel (personnel extérieur à l'entreprise compris) au cours des 06 dernières années 2015-2020 (exprimés en dinars) :



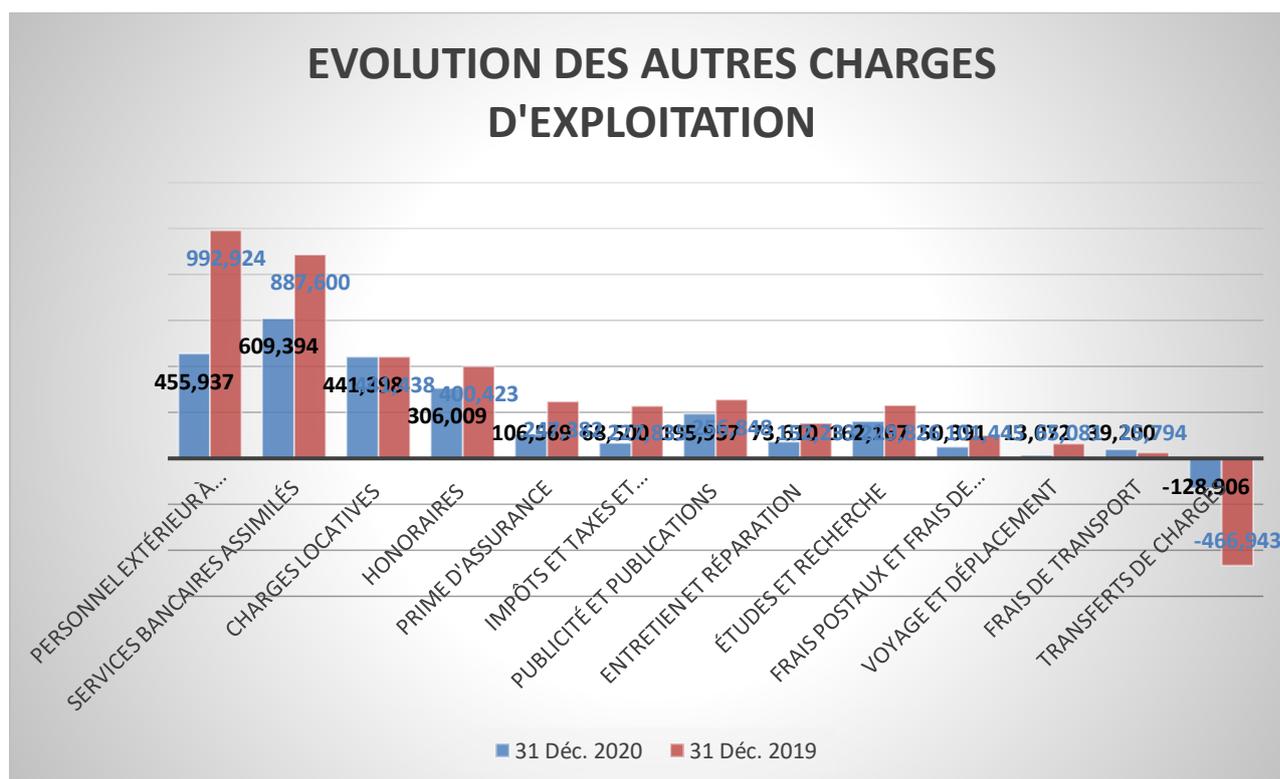
Comparatif des charges du personnel (Hors personnel extérieur à l'entreprise et personnel extérieur à l'entreprises compris) au cours des 06 dernières années 2015-2020 (exprimés en dinars) :



AUTRES CHARGES D' EXPLOITATION :

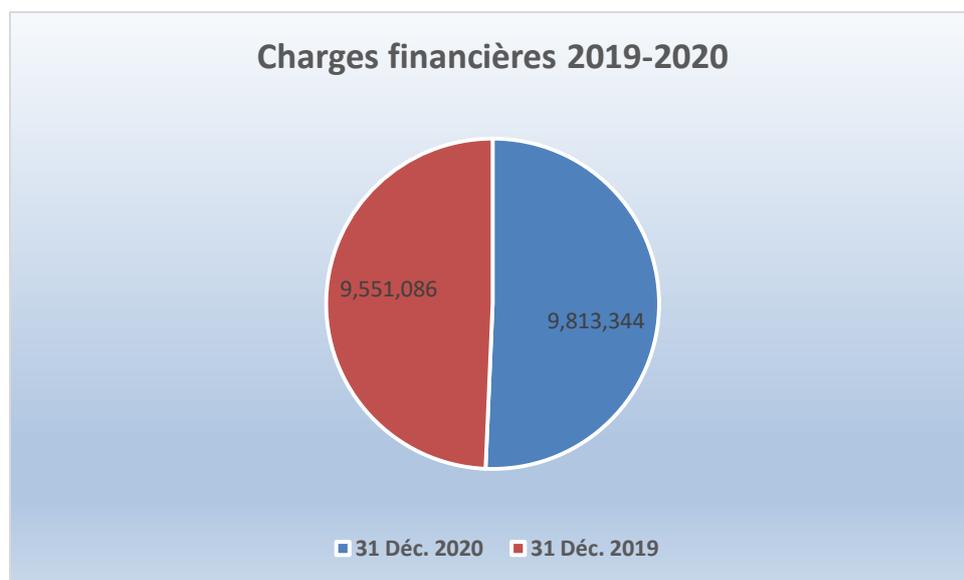
En application de la politique de réduction des charges, les autres charges d'exploitation ont connu en 2020 une baisse de **33%** par rapport à 2019 passant de **3.561.886 DT** à **2.393.297 DT** ; soit une baisse en valeur de **1.168.589 DT**. (-33% en pourcentage)

Cette baisse concerne principalement le personnel en sous-traitance **-536.987 DT** (-54%), les services bancaires et assimilés **-278.206 DT** (-31%), les impôts et taxes **-159.335 DT** (-70%), les frais d'assurance **-140.813 DT** (-57%), les honoraires **-94.414 DT** (-24%), les frais d'entretien et réparation **-78.623 DT** (-52%), les frais d'études et de recherches **-67.659 DT** (-29%), les frais de télécommunication **-51.054 DT** (-50%), les frais de voyage et de déplacement **-52.009 DT** (-80%) et enfin les frais de publicité **-60.891 DT** (-24%).



CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes ont enregistré une petite aggravation de **262.257 DT** (+3%) entre 2019 et 2020 passant de **9.551.086 DT** à **9.813.344 DT** expliquée principalement par une augmentation des charges d'intérêts pour **199.539 DT** et par une baisse des produits financiers (profits de change) pour **62.719 DT**.



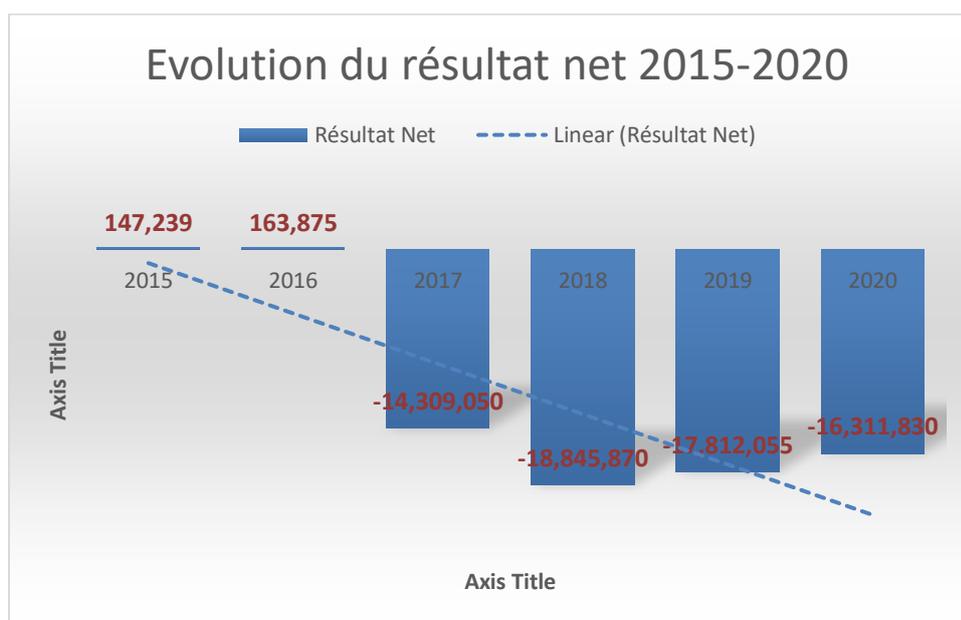
RESULTAT NET :

Nonobstant la baisse enregistrée au niveau des charges du personnel et des autres charges d'exploitation, ELECTROSTAR a clôturé l'année 2020 par **un résultat net déficitaire de 16.311.830 DT** contre un résultat net déficitaire de **17.812.055 DT** en 2019 ; soit une baisse du déficit de **1.500.225DT** (-8%).

Ce déficit est expliqué principalement par la baisse du niveau d'activité (-28%). En effet, comme expliqué auparavant, le chiffre d'affaires réalisé n'a pas atteint le chiffre d'affaires critique et la marge dégagée en 2020 (**20,18%**) n'a pas permis de couvrir toutes les charges engagées durant le même exercice, la faute à des charges financières exorbitantes.

Par ailleurs, et nonobstant la compression draconienne des charges d'exploitation (le taux de la marge brute ayant évolué d'une manière infinitésimale passant de **20,12%** en 2019 à **20,18%** en 2020), la situation n'a guère été meilleure, la baisse du chiffre d'affaires expliquant parfaitement ce résultat net déficitaire.

Evolution du résultat net au cours des 05 dernières années 2015-2019 (exprimés en dinars)

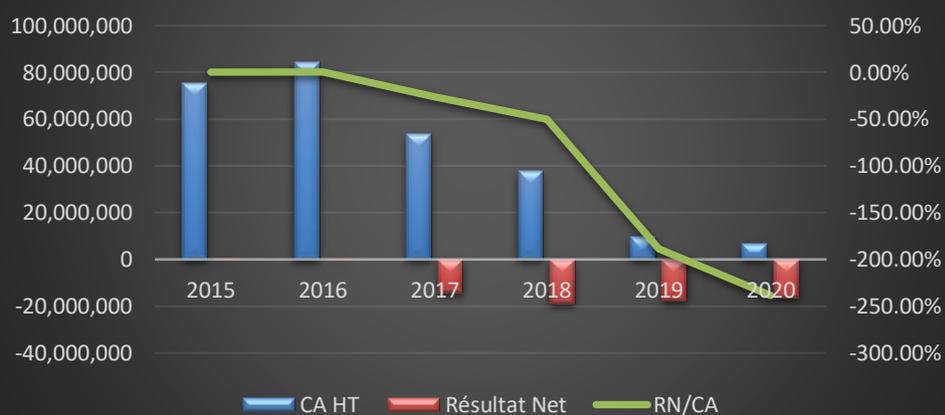


RATIO DE RENTABILITE :

Le ratio de rentabilité globale représente le rapport Résultat Net / Chiffre d'affaires HT et mesure le gain net d'une entreprise pour chaque dinar vendu :

Année	CA HT	Résultat Net	RN/CA
2015	75 350 176	147 239	0, 20%
2016	84 081 582	163 875	0, 19%
2017	53 869 400	-14 309 050	-26, 56%
2018	37 585 378	-18 845 870	-50, 14%
2019	9 444 246	-17 812 055	-188, 60%
2020	6 838 361	-16 311 830	-238, 53%

RATION DE RENTABILITE GLOBALE 2015-2020



ETAT DE RESULTAT :

Ci-après l'état de résultat comparé :

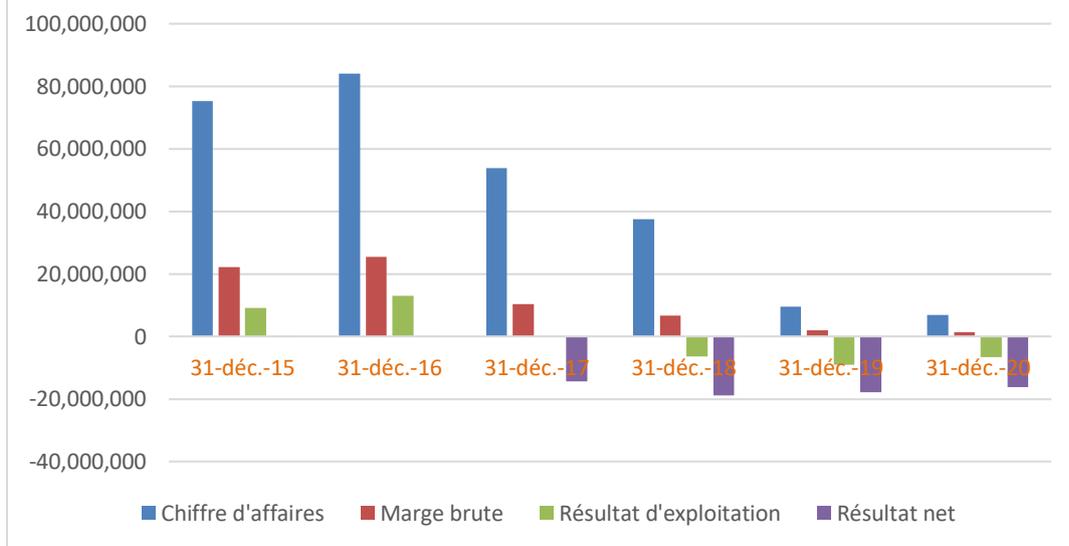
DESIGNATION	(%)*	31-déc.-20	(%)*	31-déc.-19
Chiffre d'affaires	100,00%	6 838 362	100,00%	9 444 246
Achats consommés	79,82%	5 458 067	79,88%	7 544 418
Marge brute	20,18%	1 380 295	20,12%	1 899 828
Charges de personnel (y compris personnel extérieur à l'entreprise)	32,18%	2 200 757	34,61%	3 268 304
Dotations aux comptes amortissements & provisions	57,47%	3 929 718	54,00%	5 099 732
Autres charges d'exploitation	28,33%	1 937 360	27,20%	2 568 962
Résultat d'exploitation	-97,79%	-6 687 540	-95,69%	-9 037 170
Charges financières nettes	143,71%	9 827 374	101,13%	9 551 086
Pertes ordinaires nettes	-3,24%	-221 481	-8,47%	-799 856
Impôt sur le résultat	0,27%	18 396	0,25%	23 654
Résultat net	-238,53%	-16 311 830	-188,60%	-17 812 055

**% par rapport au chiffre d'affaires*

Ci-après l'évolution des indicateurs clés durant les six (06) dernières années et il en ressort que depuis 2017, ELECTROSTAR a vu son chiffre d'affaires chuter d'une manière significative passant de 53,8 MD en 2017 à 6,8 MD en 2020 et la faute est imputée à des sources de financement qui n'en finissaient pas de se tarir (lignes de crédit de gestion de plus en plus insuffisantes) et qui n'ont pas permis d'atteindre le seuil de rentabilité nonobstant un niveau de charges qui a été révisé largement à la baisse d'année en année excepté les charges financières :

DESIGNATION	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
Chiffre d'affaires	6 838 361	9 444 246	37 585 378	53 869 400	84 081 582	75 350 176
Marge brute	1 380 295	1 899 828	6 700 063	10 402 823	25 428 322	22 094 223
Résultat d'exploitation	-6 687 540	-9 037 170	-6 329 505	11 676	13 022 811	9 039 001
Résultat net	-16 311 830	-17 812 055	-18 845 870	-14 309 050	163 875	147 239

EVOLUTION DES INDICATEURS CLES



AFFECTATION DES RESULTATS

DISPOSITIONS RELATIVES A L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'article 43 des statuts de la société, définit les règles d'affectation des résultats et la répartition des bénéfices.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

_ 5% au moins pour la constitution de fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserves légales a atteint une somme égale à un dixième du capital social.

_ les réserves prévues par des textes législatifs ;

_ les réserves statutaires.

-Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut sur proposition du conseil d'administration prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'exercice clos du 31 décembre 2020 a fait ressortir **un résultat déficitaire** s'élevant à **16 311 830 DT** que nous proposons d'affecter en résultats reportés.

Ci-après le tableau d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPTAUX PROPRES

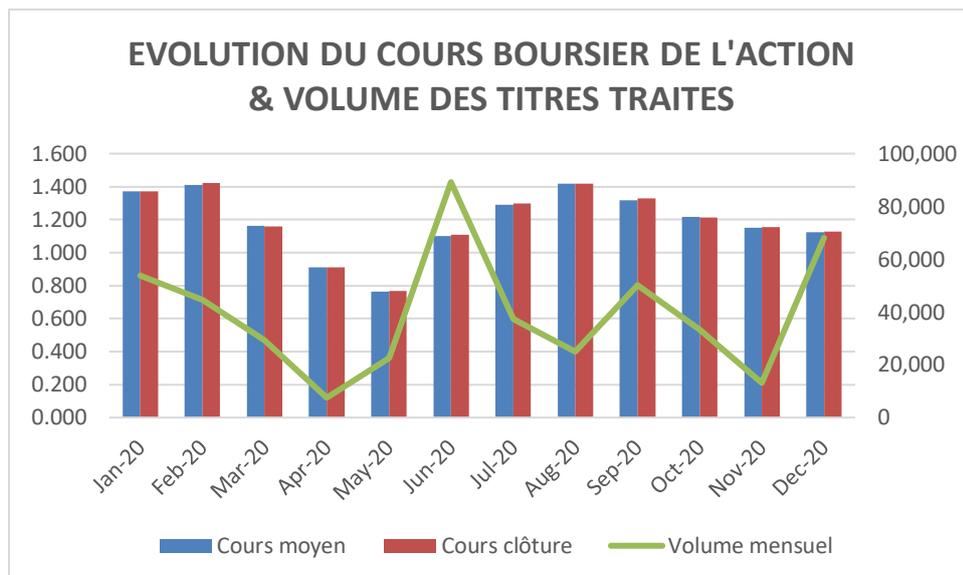
DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON LIBERE	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESULTATS REPOTES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2018 avant affectation du résultat	8 575 112	12 000 000	890 190	8 720 224	-982 668	0	-18 845 870	10 356 988
Affectation du résultat de l'AGO du 09/08/2019								
* Résultats reportés					-18 845 870		18 845 870	0
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-19 828 538	0	0	10 356 988
Capitaux propres au 31/12/2019 avant affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-19 828 538	0	-17 812 055	-7 455 067
Affectation du résultat de l'AGO du 05/02/2021								
* Résultats reportés					-17 812 055	0	17 812 055	0
Capitaux propres au 31/12/2019 après affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-37 640 593	0	0	-7 455 068
Capitaux propres au 31/12/2020 avant affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-37 640 593	0	-16 311 830	-23 766 897
Affectation du résultat de l'AGO du .../2022								
* Résultats reportés					-16 311 830		16 311 830	0
Capitaux propres au 31/12/2020 après affectation du résultat	20 575 112	0	890 190	8 720 224	-53 952 423	0	0	-23 766 897

EVOLUTION DU COURS

ELECTROSTAR :

Le cours de l'action ELECTROSTAR a évolué durant l'année 2020 comme suit :

Mois	Cours moyen	Cours clôture	Volume mensuel
janv-20	1,372	1,372	53 705
févr-20	1,409	1,421	44 689
mars-20	1,162	1,160	29 261
avr-20	0,909	0,912	7 521
mai-20	0,762	0,766	22 471
juin-20	1,100	1,107	89 203
juil-20	1,289	1,298	37 223
août-20	1,417	1,419	24 915
sept-20	1,319	1,330	50 147
oct-20	1,215	1,212	33 264
nov-20	1,152	1,154	13 060
déc-20	1,124	1,126	68 126
Total général	1,186	1,190	473 585



LA PHYSIONOMIE BOURSIERE D'ELECTROSTAR

LIBELLE	VALEUR	LIBELLE	VALEUR
Cours au 31/12/2019	1,340	Cours au 31/12/2020	1,240
+ Haut cours (26/06/2020)	1,580	+ Bas cours (12/05/2020)	0,700
Capitaux traités en 2020 (en mD)	600 303	Quantité échangée en 2020	473 585

Le titre ELECTROSTAR a subi une dépréciation de **7%** de sa valeur en 2020.

Le titre a oscillé entre **0,700 et 1,580 dinars** avec un pic enregistré le 26 juin 2020 à **1,580 dinars** et un plus bas enregistré le 12 mai 2020 à **0,700 dinars**.

02 ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

L'ACTIONNARIAT

D'ELECTROSTAR

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE :

STRUCTURE DE CAPITAL :

La structure du capital de la société au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR	PARTS EN %
SOCIETE FH SERVICES	7 375 229	14 750 458	71,691%
LA FINANCIERE WIDED SICAF	944 881	1 889 762	9,185%
FATHI HACHICHA	702 495	1 404 990	6,829%
PUBLIC	1 264 951	2 529 902	12,296%
TOTAL	10 287 556	20 575 112	100,000%

REPARTITION DES DROITS DE VOTE :

Les **10.287.556 actions** représentant le capital social de la société comportent **10.287.556 droits de vote**.

Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, chaque membre de la société a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limites.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES :

En application aux dispositions de l'article 32 des statuts, les assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions et dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Pour la représentation aux assemblées générales, l'article 26 des statuts prévoit que nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée, sauf dans le cas des assemblées constitutives où le mandataire peut être un non-actionnaire. Les personnes morales seront légalement représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial sous réserve d'être permanent.

Toutefois, le même article prévoit que sont valablement représentés :

- Les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ;
- Les mineurs ou interdits par leurs tuteurs ;

Le tout sans qu'il soit nécessaire que le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire ;

- Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier sauf entente contraire.

Le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, le droit de participation aux assemblées est régi par les règles statutaires suivantes :

- Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives ou de certificats nominatifs de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la société au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion. Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire ou d'éliminer ces délais de dépôt et d'inscription ;
- Il est tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société, vingt et un jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.

LA GOUVERNANCE

CHEZ ELECTROSTAR

REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

REUNION :

L'article 17 des statuts de la société prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt général de la société l'exige et au moins une fois par an, sur convocation du Président ou encore de la moitié des membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le fonctionnement du conseil d'administration obéit aux règles statutaires suivantes :

-La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est nécessaire et suffisante pour la validité de ses délibérations ;

-Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter à une séance déterminée du conseil et de voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions portées à l'ordre du jour de cette séance ;

-Le conseil est seul juge de la validité de ce mandat, qui peut revêtir la forme d'une simple lettre ou d'un télégramme. Les pouvoirs sont annexés au procès-verbal de la réunion ;

-Un administrateur présent ne peut représenter plus d'un de ses collègues ;

-Il y a énonciation des noms des administrateurs présents ou absents dans le procès-verbal de chaque séance ainsi que dans les extraits qui sont délivrés. Ceci étant une justification vis-à-vis des tiers du nombre des administrateurs en exercice et de leur qualité d'administrateurs.

-Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS :

L'article 15 des statuts prévoit, en matière de nomination et de remplacement des administrateurs, les règles suivantes :

-La durée maximale de fonction des administrateurs est de trois années calculées par périodes comprises entre deux assemblées ordinaires annuelles avec possibilité de renouvellement ;

-Les fonctions d'administrateurs prennent fin par :

- L'arrivée à terme de la durée de sa désignation ;

- La survenance d'un événement personnel l'empêchant d'exercer ses fonctions ;
- La dissolution, la transformation ou la liquidation de la société ;
- La modification de la forme de la société ;
- La révocation ;
- La démission volontaire.

–Les membres du conseil sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire ;

–La démission d'un membre du conseil d'administration ne doit pas être décidée de mauvaise foi, à contretemps ou pour échapper aux difficultés que connaît la société. Dans ce cas, l'administrateur assume la responsabilité des dommages résultant directement de sa démission ;

–Sous réserve des dispositions de l'article 210 du code des Sociétés Commerciales, en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres. Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le Commissaire aux Comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations susmentionnées objet de l'alinéa 5 du présent article.

COMPOSITION :

Le conseil d'administration de la société Electrostar est composé au 31 décembre 2020 des 06 membres suivants :

ADMINISTRATEUR

Représenté par

QUALITE

MANDAT

AHMED ADEL MANAA	Lui-même	Président	2020-2022
FATHI HACHICHA	Lui-même	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE WIDED SERVICES	Sami MHIRI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
COMPAGNIE INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE (C. I. M)	DHIA MOALLA TRIGUI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE F. H SERVICES	SLIM FATNASSI	ADMINISTRATEUR	2018-2020
SOCIETE FMC ME FZE	Hatim BEN AHMED	ADMINISTRATEUR	2018-2020

Il est à noter que la nomination d'administrateurs représentant les petits porteurs et de deux administrateurs indépendants aura lieu prochainement au cours d'une Assemblée Générale spéciale qui suivra cette AGO. Cette dernière se proposera d'inviter le conseil d'administration à convoquer cette Assemblée Générale spéciale dans les plus brefs délais mais dans le respect des délais règlementaires.

LE ROLE DE CHAQUE ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

ORGANE D'ADMINISTRATION :

L'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020 mais finalement l'AG sera tenue exceptionnellement en 2022 après avoir obtenu l'aval du Conseil du Marché Financier.

COMITE PERMANENT D'AUDIT INTERNE :

Ce comité a été institué par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01 juin 2015 et se compose de trois membres.

Composition:

- Mr. Adel BEN YOUCHAA;
- Mr. lyadh HABOUBI;
- Mr. Sami MHIRI;

Rôle :

Le comité permanent d'audit veille au respect, par la société, de la mise en place de système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société. Il propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

Jusqu'à ce jour, le conseil d'administration n'a pas renouvelé le mandat des membres du comité d'audit mais se proposera de le faire dans les plus brefs délais. **COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

Les deux commissaires aux comptes de la société Electrostar ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2018 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Ces deux commissaires aux comptes sont :

- La société Bedoui Business & Consulting (BBC) représentée par Mme. Besma Bedoui ;
- La société Management & Audit Services représentée par Mr. Mehdi Masmoudi.

LES RESSOURCES HUMAINES

D'ELECTROSTAR

Le management d'ELECTROSTAR accorde une grande importance à la dimension humaine au sein de l'entreprise. Le mérite, la compétence et le dévouement sont privilégiés et récompensés à travers une très forte culture d'entreprise fondée sur la motivation et la formation.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cadre	56	52	50	26	24	20
Exécution	264	281	214	179	93	96
Maitrise	62	64	64	39	38	30
TOTAL	382	397	328	244	155	146

L'effectif total de la société ELECTROSTAR s'élève fin 2020 à **146** personnes dont **50** cadres et agents de maîtrise justifiant d'un niveau de formation supérieure. Le taux d'encadrement représente ainsi **34%**.





REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AFFECTATION :

Ci-après l'affectation de l'effectif au 31 décembre 2020 :

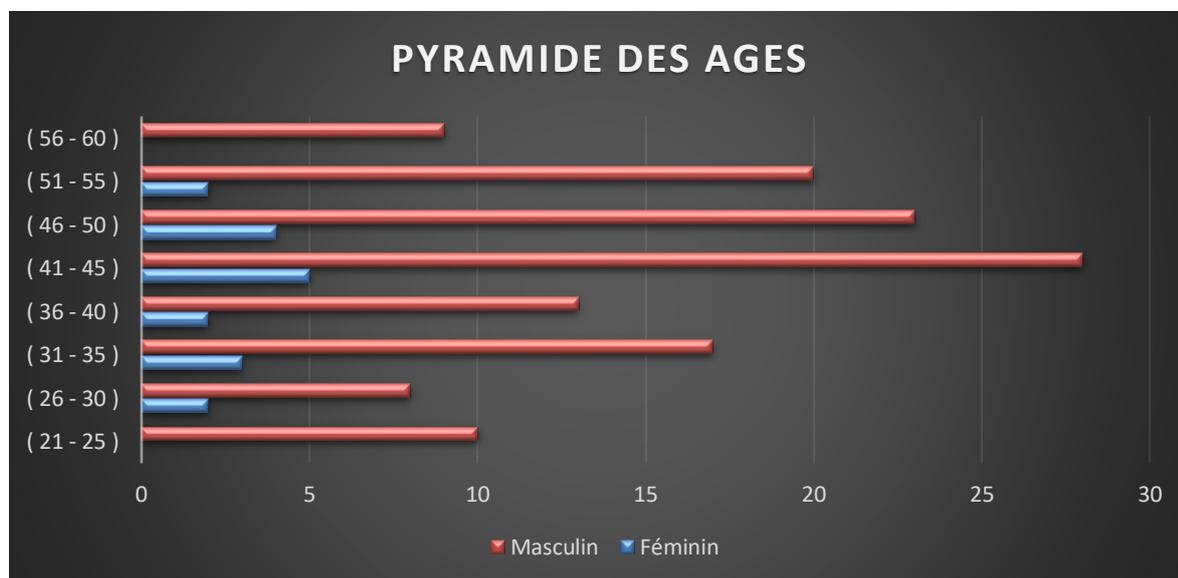
DIRECTION	EFFECTIF	POURCENTAGE
DIRECTION TECHNIQUE & S. A. V	103	70%
DIRECTION COMMERCIALE ET MARKETING	16	11%
DIRECTION GENERALE	4	3%
DIRECTION SYSTEME D' INFORMATION	2	1%
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	6	4%
DIRECTION TRANSIT & LOGISTIQUE	11	8%
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	4	3%
TOTAL	146	100%

La répartition par affectation laisse apparaitre une prépondérance de la Direction Technique (**70%**), suivie par la Direction Commerciale et Marketing (**11%**), puis par la Direction Transit & Logistique (**8%**), puis par la D.R.H (**4%**), la Direction Générale (**3%**), la D.A.F (**3%**) et la D.S.I (**1%**).

LA PYRAMIDE DES AGES :

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	TOTAL
(21 - 25)		10	10
(26 - 30)	2	8	10
(31 - 35)	3	17	20
(36 - 40)	2	13	15
(41 - 45)	5	28	33
(46 - 50)	4	23	27
(51 - 55)	2	20	22

(56 - 60)		9	9
	18	128	146



ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société Electrostar est axé sur plusieurs niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires. Il s'agit en fait d'un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle inter-liés qui ont pour objectif de promouvoir l'efficacité et l'efficacé, de protéger les actifs, de garantir la fiabilité de l'information et d'assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les contrôles internes mis en œuvre par la direction, la hiérarchie et le personnel de l'entreprise sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-dessus énoncés.

Ces contrôles internes comportent l'environnement de contrôle, l'évaluation et la maîtrise des

risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le pilotage.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE :

D'une façon générale, l'environnement de contrôle, c'est à dire le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle est sain.

Les facteurs ayant un impact sur cet environnement, notamment l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, la philosophie et le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et de formation du personnel et enfin l'intérêt manifesté par les organes d'administration et leurs capacités à définir les objectifs, sont en fait bien enracinés dans la culture de la société Electrostar.

L'EVALUATION ET MAÎTRISE DES RISQUES :

Des objectifs compatibles et cohérents en matière d'évaluation des risques externes et internes sont bien définis au sein de la société Electrostar. Des processus d'identification et d'analyse des facteurs susceptibles d'affecter la réalisation de ces objectifs sont mis en place et continuellement revus par la direction. Un comité d'évaluation des risques est créé au sein de la direction. Il analyse en permanence l'évolution de l'environnement micro et macro-économique, du contexte réglementaire et des conditions d'exploitation. Ce comité se réunit périodiquement et/ou sur convocation ad-hoc et ce, selon les urgences des situations.

ACTIVITES DE CÔNTRÔLE :

Les activités de contrôle se définissent comme étant l'application des normes et procédures qui contribuent à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management. Ces opérations permettent de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de la structure et comprennent des actions aussi variées telles que : approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la protection des actifs ou la séparation des fonctions.

Les activités de contrôle sont au sein de la société Electrostar de deux niveaux :

LE CONTROLE PERMANENT :

Bien que l'essentiel de ces contrôles soit conçu, analysé et mis en place lors de l'intégration du système informatique de la société, des contrôles supplémentaires pouvant être assimilés à des contrôles internes permanents sont fréquemment proposés et exécutés par le comité d'audit interne.

LE CONTRÔLE PERIODIQUE :

Le service audit interne procède à des activités de contrôle périodiques ainsi qu'à des contrôles inopinés.

Ce service assure des contrôles internes périodiques et exécute les contrôles proposés par le comité d'audit. Il rend compte de ces travaux au comité d'audit interne.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Le système d'information mis en place est conçu de façon à produire une information financière pertinente, recueillie et diffusée sous une forme et dans les délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités.

Ce système permet de produire des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Tout le système d'information fonctionne autour d'un progiciel de gestion intégré parmi les plus connus sur le plan international, à savoir "Oracle Application".

En plus des modules traités et confectionnés sur les données produites par la société Electrostar, le système d'information intègre des composants et des logiciels de gestion de relation client (CRM) permettant de gérer et de suivre la communication externe avec les clients. En outre, ELECTROSTAR dispose d'un logiciel de business-intelligence dénommé CLICKVIEW et d'un logiciel de gestion de la trésorerie dénommé SAGE XRT TREASURY.

PILOTAGE :

Les systèmes de contrôle interne sont eux-mêmes contrôlés et évalués périodiquement. Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux. Le comité d'audit se charge de ce contrôle permanent.

LES FACTEURS

DE RISQUE

RISQUES DE NON-PAIEMENT CLIENT ET MODE DE COUVERTURE :

Electrostar a opté depuis 2002 pour une politique rigoureuse de prévention des impayés. Considérant l'impact que peut avoir le phénomène des impayés - vu son ampleur dans le contexte tunisien - sur le développement sain de l'entreprise, la direction générale a décidé d'affronter le problème en concentrant ses efforts sur deux axes :

LA PREVENTION :

Electrostar a opté pour une sélection rigoureuse de ses partenaires en effectuant systématiquement une recherche sérieuse d'informations commerciales (statut fiscal, patente, copie de RC et des statuts pour les sociétés) et une enquête sur leur réputation dans leur milieu ; doublée d'une demande d'information auprès des institutions financières d'incidents de paiement, d'un surendettement, du niveau de chiffre d'affaires,...). Toute candidature ne remplissant pas des critères prédéfinis est systématiquement rejetée.

Une fois que la candidature est jugée sérieuse, la société effectue une collecte d'information visant à identifier les actifs du candidat et à vérifier l'existence d'éventuelles sûretés le grevant (nantissement, hypothèques,).

Une fois la relation établie, une limite d'encours est fixée pour chaque client en fonction de ses capacités de paiement. La gestion des encours par client se fait systématiquement sur le logiciel de gestion " Oracle Applications «.

Ainsi, si le client atteint le plafond de sa limite d'encours fixée initialement, la facturation est systématiquement bloquée. Il en est de même, en cas d'incident de paiement. La facturation ne peut reprendre qu'après règlement des impayés (en cas d'impayés) ou baisse de l'encours (afin de ne pas dépasser la limite fixée).

Il est important de signaler que depuis 2002 et afin d'éviter un taux de concentration élevé par client, Electrostar a diversifié son portefeuille clients. A titre d'exemple, en 2020, la société a compté dans son portefeuille plus de 100 clients répartis sur tout le territoire tunisien contre 400 clients fin 2018 et 197 fin 2019.

LA MISE EN PLACE DE GARANTIES :

A partir d'un certain chiffre d'affaires ou dès détection de signes avant-coureurs de difficultés, la société prend l'initiative de solliciter le partenaire pour qu'il fournisse des sûretés réelles en garantie.

En cas d'absence de telles sûretés ou d'éventuelle inefficacité de sa mise en œuvre, la société sollicite le partenaire pour qu'il fournisse des cautions solidaires d'autres personnes physiques ou morales.

RISQUES DE CHANGE ET MODE DE COUVERTURE :

Un grand pourcentage des achats de la société Electrostar sont faits à l'étranger. Compte tenu de l'importance de ces opérations, la société est exposée à un risque de change. Selon la tendance des cours de devises, un arbitrage se fait pour décider de la couverture euro\dollar et de la part de la couverture à effectuer. Toutefois, vu les difficultés financières auxquelles fait face ELECTROSTAR depuis un certain temps, cet arbitrage n'est plus possible ni en termes de cours de change, ni en termes de montants à couvrir et toute lettre de crédit ouverte ou tout open-account sont relayés par des financements en devises prorogables jusqu'à une année à partir de

la première mise en place de ces financements en devises. A la date limite de paiement, ELECTROSTAR n'est plus en position pour négocier les meilleurs cours de change possibles et les risques de pertes de change sont réels.

RISQUES LIES A LA CONCURRENCE :

En dépit d'un prix plus cher que la concurrence, Electrostar reste un des acteurs principaux du marché de l'électroménager. En effet, la société jouit d'une très bonne réputation auprès de ses clients et ce pour plusieurs raisons :

- Electrostar est toujours associée à des partenaires de renommée internationale, offrant une large gamme de produits avec une forte performance technologique.
- Une distribution couvrant l'ensemble du territoire ;
- Un service après-vente doté d'une technologie de pointe, qui creuse la différence avec toutes les autres marques, tous secteurs confondus.

RISQUE LIE A LA MAITRISE DE LA TECHNOLOGIE :

Avant tout lancement d'une nouvelle technologie, d'un nouveau produit, nos fournisseurs sont dans l'obligation d'envoyer des personnes de compétence pour accompagner ce nouveau produit et assurer la maîtrise de la technologie ou si nécessaire la personne responsable en l'occurrence le directeur technique de la société Electrostar se déplace aux locaux de nos fournisseurs pour la période de formation.

RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT :

Electrostar prend en compte le respect de l'environnement en coordination avec ses fournisseurs tout au long du cycle de vie de ses produits, depuis les premières phases de recherche jusqu'au traitement du produit en fin de vie, en passant par sa fabrication, son transport et son utilisation par le consommateur.

En matière environnementale, l'un des grands enjeux est de réduire l'empreinte écologique des produits.

Nous innovons constamment pour diminuer leur consommation énergétique, les rendre toujours plus recyclables et réparables, et utiliser davantage de matériaux recyclés.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Electrostar affiche un endettement élevé, aussi bien sur le long que sur le court terme. La société se trouve donc confrontée à un risque d'augmentation du taux d'intérêt sur le marché monétaire tunisien (taux d'intérêt indexé sur le TMM). Toutefois, plus que 60% de l'endettement à court terme a été converti en endettement à moyen et long terme.

RISQUE DE CONFLIT SOCIAL :

Ce risque concerne essentiellement les employés intérimaires et temporaires. Pour éviter la survenance des conflits sociaux, Electrostar s'efforce d'améliorer, pour tous les employés sans aucune discrimination, leur motivation, leur esprit d'appartenance à la société, leurs conditions de travail ainsi que l'accès aux œuvres sociales.

Dans le respect de la réglementation et du droit aux grèves, l'entreprise ne cesse d'être à l'écoute et de développer la culture de la communication avec les différentes parties afin de toujours trouver des solutions amiables et éviter toute sorte de perturbation dans le fonctionnement normal de ses activités.

Même lors des résiliations à l'amiable des contrats de travail, ELECTROSTAR a tenu à honorer ses engagements vis-à-vis de ses employés partants en leur accordant leurs droits dans le respect total de la réglementation en vigueur.

03 ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ELECTROSTAR

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de la société « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de <23 766 897>DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à <16 311 830>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux diligences d'audit effectuées, nous soulevons les réserves suivantes :

- La société du groupe « SOGES », dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, dont notamment la société SOGES, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.
- La société Electrostar détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et des parts sociales dans la société 3Stars Sarl, qui a détenu la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT, lui conférant une détention dans leur capital respectif de 64.90% et 99.87%. Tenant compte du ralentissement d'activité de l'ensemble des sociétés du groupe, nous estimons que ces titres de participation devraient être provisionnés.
- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport sur la base des informations mises à notre disposition.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces deux redressements. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.

Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.

Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjeté appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.

En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en novembre 2020.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en janvier 2021. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en janvier 2021, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°40869.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

A la date de la signature de notre rapport, nous n'avons pas obtenu la confirmation auprès de l'avocat en charge des affaires relatives à la taxe énergétique.

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019. A la date de clôture de l'exercice 2020, ces titres de participation n'ont pas fait l'objet d'une actualisation et ce conformément à la norme NC 7 relative aux placements et nous n'avons pas obtenu les états financiers de ladite société arrêtés à cette date. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de ces titres.

L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 8 089 904 DT. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 637 698 DT au 31 décembre 2020. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a

pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar et que ces deux biens immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les valeurs retenues.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 6 887 698 DT. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.

- La société Electrostar détient diverses créances envers les autres sociétés du groupe pour un montant net de 3 206 462 DT en date du 31 décembre 2020. La société Electrostar devra constituer une provision d'équivalent montant.

- Les créances clients, autre que les sociétés du groupe, présentent un solde brut de 9 567 082 DT au 31 décembre 2020, provisionnées à concurrence de 5 375 359 DT, soit un solde net non encore provisionné de 4 191 723 DT.

Selon la politique de provision de la société, ces créances non provisionnées sont généralement couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société et que des actions en justices sont en cours.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la possibilité de recouvrement de ces créances à travers les voies judiciaires et/ou la mise en exécution des garanties.

A noter que nous n'avons pas obtenu de confirmation de la part des avocats chargés des affaires en contentieux, ni une confirmation de solde de la part des clients en question.

- Le stock de pièces de rechange accuse un solde net de 1 177 240 DT. Ce stock est à faible rotation et se rattachant à des produits commercialisés au paravent par la société.

La société devra revoir la provision déjà constituée tenant compte de l'obsolescence de ce stock.

- Une avance sur acquisition d'immobilisation de l'ordre de 850 000 DT a été accordée par Electrostar à la suite de signature d'une promesse de vente qui finalement n'a pas eu lieu. Malgré que la société Electrostar a obtenu un jugement définitif en sa faveur, elle n'arrive pas à récupérer sa créance.

Une provision couvrant cette avance devra être constituée.

- Nous n'avons pas obtenu de confirmation auprès des banques, avocats, clients et fournisseurs, à la suite des lettres que nous leurs avons adressées, à l'exception de la STB qui a confirmé, en septembre 2021, que le dossier de restructuration est en cours d'étude en coordination avec la banque chef de file.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019 et d'une perte de <16 311 830> DT durant l'exercice 2020, soit une perte cumulée sur les trois derniers exercices de <52 969 755> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <23 766 897>DT.
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019 et 6 838 361 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan)
- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Nous vous rappelons que la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements d'ELECTROSTAR avec ce pool bancaire représentent 74% du total des engagements de la société Electrostar dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter que ce protocole demeure, à la date du présent rapport, encore en phase de négociation avec les banques quant aux modalités de mise en application. Le retard de concrétisation et de mise en place de ce protocole a accentué les difficultés reconnues par la société.

A cet effet, nous avons demandé des éclaircissements auprès de la direction générale, conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, sur le dénouement de ce protocole, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation.

La réponse de la direction générale, appuyée par le conseil d'administration, confirme que les négociations avec les banques sont encore en cours et qu'aucun rejet ne leur a été adressé.

Le conseil d'administration, réuni à cet effet, s'est engagé de mettre à la disposition de la direction générale les moyens nécessaires pour la concrétisation du protocole et sa mise en place dans les meilleurs délais.

A défaut de mise en place de ce protocole, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation de la société Electrostar sera significative.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 410 163 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un paiement trimestriel de 916 308,
 - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées.

Les dettes fiscales au 31 décembre 2020 s'élèvent à 21 981 962 DT, compte non tenu des pénalités de retard et des affaires en justice relatives à la taxe énergétique, telles que décrites dans le paragraphe du fondement de notre opinion.

- Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau du premier tiret de la note 10, Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant aux méthodes de valorisation des actifs et la présentation des états financiers futurs tenant compte de l'incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.
- La société Electrostar a accordé des garanties à diverses sociétés du groupe. Compte tenu de la situation financière des dites sociétés, ces garanties peuvent être mises en jeu.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2020 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

4. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société Electrostar SA sont devenus depuis le 31 décembre 2019 en deçà de la moitié de son capital et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

Tunis, le 12 Aout 2022

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2020. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société « Electrostar SA » a bénéficié de nouveaux crédits bancaires pour la consolidation de sa situation financière détaillés comme suit :
 - o Crédit auprès Attijari Bank :
Crédit de consolidation d'un montant de 1 813 000 DT. La mise en place a été effectuée en février 2020.
 - o Crédit auprès ATB :
Crédit de consolidation d'un montant de 1 500 000 DT, la mise en place a été effectuée en décembre 2020.

- La société ELECTROSTAR a cédé des matériels de transports aux profits de la société 3STAR pour un montant de 526 000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1. Obtention crédits à moyen terme

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires à long et moyen termes au 31 décembre 2020 s'élèvent à 66 338 471 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>Montant du Crédit</i>	<i>Encours au 31 décembre 2020</i>
BIAT	20 670 000	20 670 000
BNA	⁽¹⁾ 13 504 000	13 504 000
STB	⁽²⁾ 8 025 000	8 025 000
BTE	⁽³⁾ 6 500 000	6 500 000
BTL	4 400 000	4 400 000
BTK	⁽⁴⁾ 2 800 000	2 800 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	183 388
TSB	2 400 000	2 120 000
BNA	3 500 000	1 962 500
AMEN BANQUE	5 000 000	1 375 000
BTE	1 850 000	753 982
BTL	1 200 000	420 000
UBCI	500 000	161 661
BNA	1 000 000	333 329
ATB	1 500 000	1 500 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	1 629 612
Total	76 475 000	66 338 471

- (1) La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2019 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BIAT et la BNA. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 8 ans.
- (2) Crédit de consolidation à hauteur de 8 025 000 DT accordé par la STB.
- (3) Le crédit BTE a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en mai 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.
- (4) Crédit de consolidation à hauteur de 2 800 000 DT accordé par l'BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 6 ans suite à un accord de principe accordé en octobre 2019. Le titre de crédit a pris effet en décembre 2019.

2. Opérations avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 067 273 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 489 700 DT pour la société HHW SA.

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 23 654 DT pour la société ELECTROLAND.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 5 833 DT pour la société 3 STAR.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 2 855 DT pour la société CLIMATECH.
- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 178 251 DT et 67 077 DT.
- La société ELECTROSTAR a facturé 468 562 DT correspondant à la quote part de HHW dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société HHW a facturé 25 679 DT correspondant à la quote part de ELECTROSTAR dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société ELECTROSTAR a facturé 127 923 DT correspondant à la quote part de SAVIE dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 1 299 433 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 589 255 DT
- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 3 877 DT ;
- La société HHW a facturé 95 284 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé 9 167 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans le prime d'assurance sur location et logistique.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR
- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 637 698 DT au 31 décembre 2020. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités. A ce jour, cette promesse de vente n'a pas été encore réalisée au profit de la société Electrostar.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020, tenant compte de la valorisation des biens immobiliers objet de la promesse de vente, s'élève à 6 887 698 DT.

- En date du 24 Avril 2019, la société SOGES a couvert partiellement sa dette par la cession de sa participation dans la société AGRINDUS détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT. Ledit terrain a fait l'objet d'une expertise en date du 19 Avril 2019.

L'acquisition des titres de participation, objet du terrain, a pour finalité la compensation partielle de la créance de la société Electrostar envers la société SOGES.

Le restant dû de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 8 089 904 DT.

- La société Electrostar s'est portée garante au profit des sociétés SOGES et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- La société Electrostar a reçu des garanties auprès de la société HHW et HMT au titre des crédits bancaires obtenus.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit ;
- Les soldes des comptes courants avec les sociétés du groupe sont détaillés dans la notes relatives aux parties liées.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

Au cours de l'exercice 2020, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 53 991 DT pour le salaire brut et charges patronales.
La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

Tunis, le 12 Aout 2022

ETAT FINANCIERS 2020

Société Electrostar SA
Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	1.1	1 857 366	1 857 366
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 856 943	-1 855 418
Immobilisations Incorporelles Nettes		423	1 948
Immobilisations corporelles	1.1	30 355 529	31 247 039
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-11 266 171	-11 389 835
Immobilisations Corporelles Nettes		19 089 358	19 857 204
Immobilisations financières	1.2	36 656 566	36 919 765
Moins : Provisions sur des titres de participation		-317 524	-113 405
Immobilisations financières Nettes		36 339 042	36 806 361
Total Actifs Immobilisés		55 428 823	56 665 512
Autres actifs non courants	1.3	85 333	0
Total des actifs non courants		55 514 156	56 665 512
Actifs courants			
Stocks	1.4	7 458 153	7 302 711
Moins : provisions sur stocks		-2 631 624	-1 710 556
		4 826 529	5 592 155
Clients et comptes rattachés	1.5	28 220 955	29 712 915
Moins : provisions sur créances		-5 854 196	-4 069 726
		22 366 759	25 643 189
Autres actifs courants	1.6	25 221 925	24 379 935
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		25 221 925	24 379 935
Liquidités et équivalents de liquidités	1.7	405 346	1 122 728
Total des actifs courants		52 820 559	56 738 008
Total des actifs		108 334 715	113 403 520

Société Electrostar SA
Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		20 575 112	20 575 112
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-37 640 593	-19 828 538
Réserve spéciale de réévaluation		0	0
Total des capitaux propres avant résultat		-7 455 068	10 356 988
Résultat de l'exercice		-16 311 830	-17 812 055
Total des capitaux propres avant affectation	1.8	-23 766 897	-7 455 068
Passifs			
Passifs non courants			
Autres passifs non courants		7 330 465	10 995 698
Emprunts et dettes assimilées	1.9	57 645 747	61 455 735
Total des passifs non courants		64 976 212	72 451 433
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	1.10	11 162 117	8 390 225
Autres passifs courants	1.11	19 591 410	14 612 064
Concours bancaires et autres passifs financiers	1.12	36 371 873	25 404 866
Total des passifs courants		67 125 400	48 407 155
Total des passifs		132 101 612	120 858 588
Total des capitaux propres et passifs		108 334 715	113 403 520

Société Electrostar SA
ETAT DE RESULTAT
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		2020	2019
Produits d'exploitation			
Revenus	2.1	6 838 361	9 444 246
Total des produits d'exploitation		6 838 361	9 444 246
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours	2.2	304 358	-422 123
Achats de marchandises consommées	2.3	1 907 503	907 137
Autres approvisionnements consommés	2.4	3 246 206	7 059 404
Charges de personnel	2.5	1 744 820	2 275 380
Dotations aux amortissements et aux provisions	2.6	3 929 718	5 099 732
Autres charges d'exploitation	2.7	2 393 297	3 561 886
Total des charges d'exploitation		13 525 902	18 481 417
Résultat d'exploitation		-6 687 541	-9 037 171
Charges financières nettes	2.8	-9 827 374	-9 551 086
Autres gains ordinaires	2.9	520 006	807 106
Autres pertes ordinaires	2.10	-298 525	-7 250
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-16 293 434	-17 788 401
Impôt sur les bénéfices		-18 396	-23 654
Résultat des activités ordinaires après impôt		-16 311 830	-17 812 055
Effets des modifications comptables			0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		-16 311 830	-17 812 055

Société Electrostar SA
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Exercice clôturé le		
	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		-16 311 830	-17 812 055
Ajustement pour:			
Amortissements	5.1	786 369	1 926 418
Provisions	5.1	3 147 244	3 260 303
Reprises sur amort et provisions	5.2	-3 895	-86 989
Variation des:			
Stocks	5.3	-155 442	1 370 000
Créances	5.4	1 491 960	18 316 939
Autres actifs	5.5	-929 856	3 028 362
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	3 940 181	-390 669
Autres Produits non encaissables	5.7	-908 508	-740 514
Autres charges non décaissables	5.8	298 170	0
Intérêts sur emprunts	5.9	6 568 059	5 450 839
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-2 077 548	14 322 634
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob. Corporelle et incorporelle	5.10	-108 164	-129 522
Encaissements provenant de La cession d'immob. Corporelle et incorporelle	5.11	914 340	516 285
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.12	-112 940	-21 519 226
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	5.13	77 969	930 391
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		771 205	-20 202 072
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	5.14	1 500 000	32 918 500
Remboursement d'emprunts	5.15	-2 108 409	-22 593 889
Paiement d'intérêts sur emprunts	5.16	-6 568 059	-5 450 839
Encaissement suite à l'émission d'actions			0
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-7 176 468	4 873 772
Variation de Trésorerie		-8 482 810	-1 005 666
Trésorerie au début de l'exercice	5.17	-18 790 993	-17 785 327
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.18	-27 273 803	-18 790 993

Notes aux états financiers

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- La société Electrostar a réalisé une perte de <18 845 870> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <17 812 055> DT durant l'exercice 2019 et d'une perte de <16 311 830> DT durant l'exercice 2020, soit une perte cumulée sur les trois derniers exercices de <52 969 755> DT, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un montant négatif de <23 766 897>DT.
- Le chiffre d'affaires continue sa baisse en passant de 37 585 378 DT en 2018 à 9 444 246 DT en 2019 et 6 838 361 DT en 2020. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation
- Les engagements bancaires de la société Electrostar s'élèvent à 103 021 001 DT (compte tenu des engagements hors bilan)
- Retard dans la mise en application du protocole de restructuration signé avec les banques depuis septembre 2020

Toutefois, la société a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration de ses dettes bancaires et la consolidation de sa situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT, BTE et STB. Les engagements de la société Electrostar avec ce pool bancaire représentent 74% du total de ses engagements dans le système bancaire. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

1.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

1.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production, y compris les frais financiers.

1.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

1.4. Opérations libellées en monnaie étrangères

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

2.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 19 089 781 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<i>(EN TND)</i>									
<i>(En TND)</i>	VB au 31/12/19	Acquisitions 2020	Cessions 2020	VB au 31/12/20	Amort. 31/12/19	Dotations 2020	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/20	VCN 31/12/20
<i>Immobilisations incorporelles</i>									
Logiciel	1 857 366	0	0	1 857 366	1 855 418	1 525		1 856 943	423
Total des immobilisations Incorporelles	1 857 366	0	0	1 857 366	1 855 418	1 525	0	1 856 943	423
<i>Immobilisations corporelles</i>									
Terrains nus	7 200 000	0	0	7 200 000	0	0		0	7 200 000
Terrains Bâti	6 448 679	0	0	6 448 679	0	0		0	6 448 679
Agen Et Aménag des Terrains	36 293	0	0	36 293	34 381	933		35 314	979
Bâtiments Industriels	2 426 948	0	0	2 426 948	926 799	121 974		1 048 774	1 378 174
Bâtiments Administratifs	7 478 405	0	0	7 478 405	3 615 707	326 069		3 941 776	3 536 629
Installations Techniques	564 327	0	0	564 327	564 327	0		564 327	0
Matériel Industriel	1 462 928	0	0	1 462 928	1 327 305	45 703		1 373 008	89 919
Outillage Industriel	671 964	0	0	671 964	537 770	47 047		584 818	87 147
Agencement Du Matériel Industriel	87 053	0	0	87 053	30 287	6 544		36 831	50 222
Matériel Transport Biens	328 665	22 830	171 624	179 872	302 582	34 532	168 595	162 462	17 410
Matériel Transport Personnes	1 266 375	0	742 717	523 659	1 157 398	44 395	729 971	510 603	13 056
A.A.I Divers	1 802 601	0	0	1 802 601	1 567 005	64 316		1 631 321	171 280
Équipement De Bureau	236 413	0	0	236 413	175 608	17 565		193 174	43 239
Matériel Informatique	1 236 386	0	0	1 236 387	1 150 664	33 099		1 183 763	52 624
Total des immobilisations Corporelles	31 247 037	22 830	914 340	30 355 529	11 389 835	742 178	898 566	11 266 170	19 089 359
Total des actifs immobilisés	33 104 403	22 830	914 340	32 212 894	13 245 253	743 703	898 566	13 123 113	19 089 781

- Le solde brut du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 1 857 366 DT contre 1 857 366 DT au 31 décembre 2019.
- Le solde brut du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2020 à 30 355 529 DT contre 31 247 037 DT au 31 décembre 2019 soit une variation de -386 763 détaillée comme suit :

- Acquisitions de l'exercice : 22 830 DT

- Cessions de l'exercice : 914 340 DT

- Le solde du compte terrain nu correspond à la valeur d'un terrain situé à BIR MCHERGUA dont la société dispose d'un certificat de propriété collectif. La société doit procéder à la régularisation de la situation juridique du terrain par l'obtention d'un titre de propriété individuel.

2.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 36 339 042 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net de 36 806 361 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019	Variation
Titres de Participations	36 340 943	36 639 113	-298 170
Prêts personnel	251 160	216 189	34 971
Cautionnement	59 338	59 338	0
Dépôts	5 125	5 125	0
S-Total	36 656 566	36 919 765	-263 199
Provision pour dépréciation titres	-317 524	-113 405	-204 120
Total	36 339 042	36 806 361	-467 319

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2020 :

Titres de participation	% de détention	Solde 2019	Perte 2020	Solde 2020 avant provision	Provision	Participation nette
AGRINDUS	99.99%	21 375 480		21 375 480		21 375 480
SOGES	99.44%	8 800 000		8 800 000		8 800 000
HHW	64.9%	4 802 415		4 802 415		4 802 415
3STAR	99.87%	1 000 000		1 000 000		1 000 000
BIR MCHERGUA	62.5%	125 000		125 000		125 000
WIDED SERVICES	2.55%	12 500		12 500		12 500
SODINCO		18		18		18
ISA	19.00%	331 300	298 170	33 130	33 130	0
MIXAL	2.83%	112 500		112 500	112 500	0
WEBCOM	19.97%	59 900		59 900	59 900	0
BTS	-	20 000		20 000	20 000	0
Total		36 639 113	298 170	36 340 943	225 530	36 115 413

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société Electrostar devra revoir la valeur actualisée de ses titres de participations et constituer les provisions nécessaires.
- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient des participations dans les sociétés HHW SA, détentrice de la marque HAIER, et 3Stars, qui détenait la marque SAMSUNG, pour une valeur respective de 4 802 415 DT et 1 000 000 DT. La société « Electrostar SA » devra constituer les provisions nécessaires.
- La société « Electrostar SA » détient une participation dans la société « Agrindus » d'une valeur de 21 375 480 DT. Electrostar devra actualiser la valeur de ces titres.
- La société « MEGA COM » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle depuis 2017.
- La société « Mixal SA » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 450 000DT a procédé à la réduction de son capital social. De ce fait, la société a constaté cette réduction en pertes exceptionnelles depuis 2017 et ce pour un montant de 337 500 DT.
- La société « Electrostar SA » a cédé, courant l'exercice 2018, ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.
- La société « Electrostar SA » a acquis, en 2019, une participation dans la société AGRINDUS, détenant un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT, auprès de la société SOGES pour la valeur du terrain.
- La société « Electrostar SA » a procédé à la cession 49.99% de sa participation, soit 331 200 DT, dans « la société civile Immobilière Sidi Abdelhamid » ISA à la société Randa en 2019 pour une valeur de 900 000 DT dégageant ainsi une plus-value de 568 800 DT. En 2020, la société en question a réalisé une réduction de capital entraînant une perte de l'ordre de 298 170 DT.

2.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde net de 85 333 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net nul au 31 décembre 2019.

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges à répartir	85 333	0
Total	85 333	0

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

2.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde brut au 31 décembre 2020 de 7 458 153 DT contre un solde brut de 31 décembre 2019 de 7 302 711 DT au 31 décembre 2019. Le détail se présente comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Stocks produits finis	2 520 158	2 824 516
Stocks PDR	3 808 864	3 857 467
Stocks marchandises	452 977	471 791
Stocks Kit	676 154	148 937
S-Total	7 458 153	7 302 711
Provision sur stocks	-2 631 624	-1 710 556
Total	4 826 529	5 592 155

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2020 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits au paravent commercialisés par la société.

2.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 22 366 759 DT au 31 décembre 2020 contre un solde net de 25 643 189 DT au 31 décembre 2019. Cette rubrique est détaillée comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Clients	16 806 728	18 374 671
Clients, impayés et douteux	10 808 943	11 012 236
Clients, effets à recevoir	605 284	326 009
S-Total	28 220 955	29 712 915
Provision pour dépréciation clients	-5 854 196	-4 069 726
Total	22 366 759	25 643 189

- Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31 Décembre 2020 un montant de 10 808 943 DT provisionné à concurrence de 5 854 196 DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux.
 - Les effets et chèques impayés à la clôture de l'exercice ne font pas l'objet des provisions. Ces créances sont, généralement, réglées au cours de l'exercice suivant.
 - La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçues par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.

- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 28 220 955 DT au 31 décembre 2020. Ces créances proviennent, pour environ de 8 018 187 DT soit 28% de la société « HMT », de 8 212 659 DT soit 29% de la société « SOGES » et de 3 878 498 DT soit 13% des autres sociétés du groupe.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des clients de la société. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

2.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 25 221 925 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 24 379 935 DT au 31 Décembre 2019, et sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Débiteurs Divers	16 885 477	16 068 471
Etat, impôts sur les bénéfices à reporter	5 199 383	5 069 074
Créances sur cessions d'immobilisation	2 761 000	2 809 000
Charges constatées d'avance	196 741	337 042
Etat, report de TVA	170 943	0
Avance personnel	8 381	20 468
Compte d'attente à Régulariser Actif	0	63 370
Produits à recevoir	0	11 189
TVA à régulariser	0	1 321
Compte courant	0	0
S-Total	25 221 925	24 379 935
Moins : provisions autres actifs courants	0	0
Total	25 221 925	24 379 935

- Le solde du compte « Débiteurs divers » correspond principalement au compte courant débiteur avec la société HMT à hauteur de 16 394 340 DT. Ce solde devra être compensé en contre partie de deux biens immobiliers objet d'une promesse de vente.
- Le solde du compte « Créances sur cession d'immobilisations » correspond essentiellement à la valeur de cessions des titres de la société « HMT ».

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 405 346 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 1 122 728 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banques*	375 395	1 117 372
Chèques et effets à l'encaissement	29 138	3 233
Caisse	812	2 124
Total	405 346	1 122 728

2.8. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde de <23 766 897 DT> au 31 décembre 2020. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

<i>(En TND)</i>						
<i>(En TND)</i>	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	20 575 112	890 190	8 720 224	-19 828 538	-17 812 055	-7 455 068
Résultat reportés				-17 812 055	17 812 055	0
Résultat de l'exercice 2020					-16 311 830	-16 311 830
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 575 112	890 190	8 720 224	-37 640 593	-16 311 830	-23 766 897

Il est à noter que

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément à la décision de l'AGO du 05 février 2021.
- En raison des pertes enregistrées, les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital depuis 31 décembre 2019 et qu'en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration de la société devrait provoquer dans un délai de quatre mois de l'approbation des comptes, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

2.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 57 645 747 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 61 455 735 DT au 31 décembre 2019.

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>Montant du Crédit</i>	<i>Encours au 31 décembre 2019</i>	<i>Règlement suite a consolidation</i>	<i>Encaissements 2020</i>	<i>Reclassements à court terme 2020</i>	<i>Encours au 31 décembre 2020 -16</i>
BIAT	20 670 000	20 670 000	0		0	20 670 000
BNA	13 504 000	13 504 000	0		0	13 504 000
STB	8 025 000	8 025 000	0		250 781	7 774 219
BTE	6 500 000	6 170 019	0		1 411 718	4 758 301
BTL	4 400 000	4 400 000	0		0	4 400 000
BTK	2 800 000	2 800 000	0		380 424	2 419 576
ATB	1 500 000		0	1 500 000	0	1 500 000
ATTIJARI BANQUE	1 813 000		0	1 629 612	778 615	850 997
BNA	3 500 000	1 050 000	0		350 000	700 000
TSB	2 400 000	1 200 000	0		600 000	600 000
AMEN BANQUE	5 000 000	875 000	0		500 000	375 000
BTE	1 850 000	411 925	0		318 271	93 655
ATTIJARI BANQUE	1 813 000	1 443 564	1 443 564		0	0
ATB	1 135 500	615 063	615 063		0	0
ATTIJARI BANQUE	2 655 000	291 164	291 164		0	0
Total	77 565 500	61 455 735	2 349 791	3 129 612	4 589 810	57 645 747

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 11 162 117 DT au 31 décembre 2020 contre 8 390 225 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	<i>31 Déc. 2020</i>	<i>31 Déc. 2019</i>
Fournisseurs d'exploitation	9 220 267	6 344 719
Fournisseurs étrangers	5 995 286	3 959 932
Fournisseurs, factures non parvenues	1 374 628	564 052
Fournisseurs, effets à payer	575 421	1 132 496
Fournisseurs débiteurs	-6 003 485	-3 610 973
Total	11 162 117	8 390 225

Il est à noter que :

- Les fournisseurs ordinaires présentent un solde de 9 220 267 DT au 31 décembre 2020. Ces dettes proviennent essentiellement des soldes avec les sociétés de groupe de 1 819 053 DT soit (20%) et avec société hors groupe de 7 401 214 DT soit (80%).
- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2020 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes. Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2020 un montant de 5 995 286 DT.
- Nous n'avons pas reçu de confirmation de solde de la part des fournisseurs de la société. De ce fait, nous n'étions pas en mesure de confirmer les soldes s'y rattachant. Nos travaux d'audit se sont limités aux documents mis à notre disposition par la société.

2.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 19 591 410 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 14 612 064 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Créditeurs divers	16 163 940	11 552 216
Obligations cautionnées	1 647 760	1 587 844
Autres charges à payer	1 025 739	717 161
Etat, Retenue à la source	256 736	181 266
Personnel rémunérations dues	178 377	200 762
CNSS, cotisations à payer	159 385	115 407
Autres droits et taxes à payer	110 402	171 625
Compte d'attente à Régulariser passif	49 071	49 071
TVA à payer	0	36 712
Total	19 591 410	14 612 064

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Crédeurs Divers » totalisant un solde de 16 163 940 DT correspond à :
 - Un impôt dû payable à court terme suite à l'accord de rééchelonnement avec l'administration fiscale en 2019, majorée des dettes fiscales ultérieures, pour un montant de 14 070 546 DT.
 - Des billets de trésorerie reçus auprès BTE & STUSID pour un montant de 1 500 000 DT à échéance 2021,
 - Une provision pour risque fiscal de 593 394 DT correspond des pénalités sur redressement fiscale et taxe énergétique.
- Le solde du compte « Obligations cautionnées » totalisant 1 647 760 DT correspond à des obligations de 1 202 880 DT échues en 2021 et des chèques certifiés pour un montant égal à 444 879 DT.

2.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 36 371 873 DT au 31 décembre 2020 contre un solde de 25 404 865 DT au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Banque	10 549 791	8 600 684
Échéance à moins d'un an sur emprunts	8 692 724	5 491 144
Financement de stock	4 310 000	4 310 000
Intérêts courus	8 472 707	3 220 848
Financement en devises	2 625 412	2 716 462
Découvert mobilisé	1 347 602	750 000
Avances sur factures *	373 636	315 728
Total	36 371 873	25 404 866

*Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de ventes au nom des grandes surfaces.

3. Notes détaillées de l'état de résultat

3.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 838 361 DT contre 9 444 246 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Revenus	6 586 107	9 154 005
Produits des activités annexes	252 253	240 241
Travaux SAV	0	50 000
Total	6 838 361	9 444 246

3.2. Variation des stocks produits finis

La variation des stocks produits finis de l'exercice 2020 s'élèvent à 304 358 DT contre <422 123> DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	-422 123
Total	304 358	-422 123

3.3. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 907 503 DT contre 907 137 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Achats de marchandises	1 888 688	552 222
Variation des stocks de Marchandises	18 815	354 916
Total	1 907 503	907 137

3.4. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 246 206 DT contre 7 059 404 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Achat matières premières étrangères	2 360 512	3 782 727
Frais sur achat	1 110 330	1 378 595
Autres achats non stockés de matière et fourniture	228 986	288 089
Variation stock pièces de rechange	48 603	21 308
Achat matières et fournitures consommables	24 922	36 437
Achat matières premières locales	72	136 349
Variation stock Matière premières	-527 218	1 415 899
Total	3 246 206	7 059 404

3.5. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2020 s'élèvent à 1 744 820 DT contre 2 275 380 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Salaires	1 424 364	1 978 345
Charges sociales légales	313 627	292 292
Aut. Charges de personnel et aut charges sociales	6 829	4 744
Total	1 744 820	2 275 380

3.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 929 718 DT contre 5 099 732 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Dotations pour prov pour dépréciation créances douteuses	1 784 470	564 912
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	1 362 774	2 213 836
Dotations aux amort des immob Corporelles	742 178	1 361 506
Dotations aux amort des immob Incorporelles	1 525	455 172
Dotations aux résorptions des charges à répartir	42 667	0
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-3 895	-10 966
Dotations pour prov pour risques et charges	0	591 295
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	-76 023
Total	3 929 718	5 099 732

3.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 393 297 DT contre 3 561 886 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Services bancaires assimilés	609 394	887 600
Personnel extérieur à l'entreprise	455 937	992 924
Charges locatives	441 398	441 438
Honoraires	306 009	400 423
Publicité et publications	195 957	256 848
Études et recherche	162 167	229 826
Prime d'assurance	106 569	247 382
Entretien et réparation	73 610	152 233
Impôts et taxes et versements assimilés	68 500	227 835
Frais postaux et frais de télécommunications	50 391	101 445
Frais de transport	39 200	25 794
Voyage et déplacement	13 072	65 081
Transferts de charges	-128 906	-466 943
Total	2 393 297	3 561 886

3.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2020 s'élèvent à 9 827 374 DT contre 9 551 086 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Charges financières	10 056 069	10 001 999
Produits financiers	-228 695	-450 913
Total	9 827 374	9 551 086

3.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 520 006 DT contre 807 106 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Produit sur cession d'immobilisation	519 832	768 589
Gains exceptionnels	174	38 517
Total	520 006	807 106

3.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2020 s'élèvent à 298 525 DT contre 7 250 DT durant l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Pertes exceptionnelles	298 525	7 250
Total	298 525	7 250

4. Notes détaillées de l'état des flux de trésorerie

4.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Dotations pour prov pour dépré créances douteuses	1 784 470	564 912
Dotations pour prov pour comptes débiteurs	1 362 774	2 213 836
Dotations aux amort des immob Corporelles	742 178	1 361 506
Dotations aux résorptions des charges à répartir	42 667	0
Dotations aux amort des immob Incorporelles	1 525	455 172
Dotations pour prov pour risques et charges	0	591 295
Total	3 933 613	5 186 721

4.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-3 895	-10 966
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	0	-76 023
Total	-3 895	-86 989

4.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	-422 123
Variation stock pièces de rechange	48 603	21 308
Variation des stocks de Marchandises	18 815	354 916
Variation stock Matière premières	-527 218	1 415 899
Total	-155 442	1 370 000

4.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Variation clients	1 567 943	19 925 073
Variation clients-effets à recevoir	203 293	513 592
Variation clients-Effets impayés	-279 275	-2 121 726
Total	1 491 960	18 316 939

4.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Variation Charges Constatées d'Avance	140 301	168 020
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	23 117	16 264
Variation créances sur cession d'immobilisations	16 000	2 000
Variation Avances & Acomptes au Personnel	7 665	6 345
Variation T.V.A à Régulariser	1 321	-1 321
Variation État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-130 309	-221 029
Variation TVA à Reporter	-170 943	0
Variation Débiteurs Divers	-817 007	-9 207 950
Variation Associés Opérations sur le Capital	0	12 000 000
Variation Produits à Recevoir	0	266 032
Total	-929 856	3 028 362

4.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31-déc-19
Variation Fournisseurs Locaux	2 875 548	2 664 977
Variation Fournisseurs Étrangers	2 035 355	1 446 734
Créditeurs Divers	946 492	-331 987
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	810 576	163 830
Variation Charges à Payer	283 864	-203 973
Variation Obligations Cautionnées	59 916	963 174
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	43 978	-3 068
Variation État, Retenue à la Source	18 469	77 716
Variation État, Autres Taxes à Payer	-4 222	-341 181
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	-22 385	32 029
Variation, TVA à Payer	-36 712	-2 203 693
Variation Effets à Payer	-557 075	-273 260
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-2 513 622	-2 431 038
Compte d'attente à Régulariser passif	0	49 071
Total	3 940 181	-390 669

4.7. Autres produits non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Produit sur cession d'immobilisation	-908 508	-740 514
Total	-908 508	-740 514

4.8. Autres Charges non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Perte sur Titres de Participations	298 170	0
Pertes sur cessions d'immobilisations	0	0
Total	298 170	0

4.9. Intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Intérêt sur emprunts	6 568 059	5 450 839
Total	6 568 059	5 450 839

4.10. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-108 164	-129 522
Total	-108 164	-129 522

4.11. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	914 340	516 285
Total	914 340	516 285

4.12. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-112 940	-143 746
Variation titres de participations	0	-21 375 480
Total	-112 940	-21 519 226

4.13. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	77 969	267 891
Variation titres de participations	0	662 500
Total	77 969	930 391

4.14. Encaissement provenant des emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Encaissements provenant des emprunts	1 500 000	32 918 500
Total	1 500 000	32 918 500

4.15. Remboursement d'emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Remboursement Principal Emprunt	-2 108 409	-22 593 889
Total	-2 108 409	-22 593 889

4.16. Paiement d'intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Intérêts sur Emprunts	-6 568 059	-5 450 839
Total	-6 568 059	-5 450 839

4.17. Trésorerie au début de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	1 122 728	1 048 638
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-19 913 722	-18 833 965
Total	-18 790 993	-17 785 327

4.18. Trésorerie à la clôture de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 Déc. 2020	31 décembre 2019
Liquidités & Equivalents en Liquidités	405 346	1 122 728
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-27 679 149	-19 913 722
Total	-27 273 803	-18 790 993

5. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2020	CHARGES	2020	Soldes	2020
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	2 294 531	Coût d'achat des marchandises vendues	1 907 503	<i>Marge Commerciale</i>	387 028
Revenus	4 543 830	Déstockage de production	-304 358	<i>Production</i>	4 239 471
Production	4 239 471	<i>Achats consommés</i>	3 246 206	<i>Marge sur coût matières</i>	993 265
Marge Commerciale	387 028				
Marge sur coût matières	993 265	Autres charges externes	2 453 703		
TOTAL	1 380 294	TOTAL	2 453 703	<i>Valeur Ajoutée Brute</i>	-1 073 409
		Impôts & Taxes	68 500		
		Charges de personnel	1 744 820		
Valeur Ajoutée Brute	-1 073 409	TOTAL	1 813 320	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	-2 886 729
Excédent brut d'exploitation	-2 886 729	Autres charges ordinaires	312 555		
Transfert de charge	128 906	Charges financières	10 201 538		
Autres produits ordinaires	520 006	Dotations aux amortissements & aux provisions	3 929 718		
Produits financiers	388 194	Impôt sur le résultat	18 396		
TOTAL	-1 849 623	TOTAL	14 462 207	Résultat Net	-16 311 830

6. Tableau de passage

Le tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination conformément à l'annexe 7 du NC01 norme générale se présente comme suit :

Désignation	Total	Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Autres approvisionnements consommés	3 246 206	3 174 572	29 518	25 700	16 416
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 061 285	217 004	108 287	414 517	1 321 478
Autres charges d'exploitation	2 521 297	620 806	455 159	765 812	679 520
Charges de personnel	1 744 820	885 673	343 969	391 391	123 787
Achats de marchandises consommées	1 907 503	1 907 503	0	0	0
Variations des stocks produits finis & en-cours	304 358	304 358	0	0	0
Total	11 785 469	7 109 916	936 933	1 597 420	2 141 200

7. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31-déc-20
Escompte commercial	2 014 835
Obligations cautionnées	1 202 880
Caution sur marché	86 863
Total	3 304 577

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- Caution solidaire au profit des sociétés HHW SA sur ses crédits de consolidation.

8. Informations sur les parties liées

9.1 Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 067 273 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 489 700 DT avec la société HHW SA.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 23 654 DT avec la société ELECTROLAND.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 5 833 DT avec la société 3 STAR.
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 2 855 DT avec la société CLIMATECH.
-

9.2 Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société Electrostar a facturé à SOGES et ELECTROLAND leurs quotes parts dans ses locaux pour les montants respectifs de 178 251 DT et 67 077 DT.
- La société ELECTROSTAR a facturé 468 562 DT correspondant à la quote part de HHW dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société HHW a facturé 25 679 DT correspondant à la quote part de ELECTROSTAR dans la mise à disposition d'employés et frais d'assemblage.
- La société ELECTROSTAR a facturé 127 923 DT correspondant à la quote part de SAVIE dans la location du local, consommation carburant et pièce de rechanges.

9.3 Achats matières premiers et marchandises locaux auprès de société du groupe :

- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HMT pour un montant global de 1 299 433 DT
- La société ELECTROSTAR a effectué des achats de marchandises auprès de la société HHW SA pour un montant global de 589 255 DT

9.4 Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Prestatic a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 36 000 DT ;
- HHW SA a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 3 877 DT ;
- La société HHW a facturé 95 284 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans la location d'entrepôt.
- La société HHW a facturé 9 167 DT correspondant à la quote part d'ELECTROSTAR dans le prime d'assurance sur location et logistique.
- La société HHW a facturé des intérêts de 168 000 DT sur prêt accordé au profit société ELECTROSTAR

9.5 Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 212 659 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 8 018 187 DT envers la société HMT (société de commerce en détail) ;
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 473 339 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 380 528 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 592 403 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 432 228 DT envers la société STE PROMOTION IMMOBILIERE BERGES SOUKRA.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l'Affiche Tunisienne.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 12 829 DT envers la société STE LA MAGHREBINE D'EQUIPEMENTS MED.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 18 545 DT envers la société HHW trading.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 582 137 DT envers la société 3Star.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales créditrices de 904 970 DT envers la société HHW.

9.6 Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2020

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 850 017 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 600 433 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 260 307 DT envers la société ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 303 829 DT envers la société HMT.

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 180 535 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 138 544 DT envers la société HHW TRADING.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 62 592 DT envers la société Immobilière MANAR.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 58 089 DT envers la société LA MAGHREBINE D'EQUIPEMENTS MED
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 28 548 DT envers la société WIDED SERVICES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 40 841 DT envers la société Prestatic
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 18 024 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 15 530 DT envers la société 3STAR
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 121 315 DT envers société l’Affiche Tunisienne
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 86 080 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales débiteur de 28 451 DT envers la société Sidi salem

9.7 Comptes courants avec les sociétés du groupe

- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 18 923 340 DT envers la société HMT.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 77 656 DT envers la société SAVIE.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 206 724 DT envers la société ELECTROLAND
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 6 000 DT envers la société F.H services
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant débiteur de 375 DT envers la société CLIMATECH
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 9 234 DT envers la société 3STAR
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 16 058 DT envers la société RANDA
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 102 412 DT envers la société HHW
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 208 835 DT envers la société SOGES
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 500 DT envers la société HHW trading.
- La société ELECTROSTAR dispose d'un compte courant créditeur de 36 000 DT envers la société Pestic.

9.8 Acquisition et cessions d'immobilisations avec des sociétés du groupe :

- La société ELECTROSTAR a cédé des matériaux de transports au profit de la société 3STAR pour un montant de 526 000 DT.

9.9 Garanties, sûretés réelles et cautions accordées et reçues avec les sociétés du groupe

- La société Electrostar a accordé des garanties au profit des sociétés HMT et SOGES pour leurs engagements avec certaines banques.
- La société Electrostar a accordé des garanties au profit de la société HHW SA sur ses crédits de consolidation.
- La société Electrostar a reçu des garanties de la part des sociétés HMT et Agrindus.

9.10 Obligations et engagements de la société ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2020, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération de la Directrice Générale de la société ELECTROSTAR s'élève à 53 991 DT pour le salaire brut et charges patronales.

La Directrice Générale bénéficie des avantages en nature liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

9. Événements postérieurs à la date de clôture :

Les événements postérieurs à la date de clôture se présentent comme suit :

- A défaut de mise en place du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, l'incertitude liée à la continuité d'exploitation de la société Electrostar sera significative. En cas de persistance des difficultés financières, les états financiers futurs de la société Electrostar devront être établis selon l'hypothèse de la valeur liquidative au lieu et place de l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Ainsi, la société Electrostar sera appelée à revaloriser ses actifs sur la base de leur valeur de réalisation.
- Dans le cadre de nos diligences, nous avons demandé des éclaircissements conformément à l'article 420 du code de commerce tel qu'ajouté par la Loi n°2016 – 36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Ces éclaircissements se rapportent au dénouement du protocole d'accord avec les banques constituant le pool bancaire, ainsi que les actions futures à entreprendre pour redresser la situation de la société Electrostar.
- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration en date du **01 août 2022** et ne reflètent pas de ce fait les événements postérieurs à cette date.